

ID: 060-200069292-20241114-202424ANNULEREM-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2024-24 ANNULE ET REMPLACE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 27 | 20 | 19 |

| | Date de la convocation : |
|------------------------------------|--------------------------|
| | Le 08 novembre 2024 |
| Date de publication électronique : | |
| | Le 08 janvier 2025 |

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatorze novembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

<u>Présents</u>: Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, MERCIER Sophie, TROUVAIN Corinne, Messieurs BÉRANGER Didier, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERREIRA Olivier, GAGE Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, HUCHETTE Grégory, HUVET Jean-Pierre, LARONZE Daniel, LE DROUMAGUET Hervé, MAROT Laurent, MESSIO Denis, PEYR Patrick, RUMEAU Didier, TASSIN Jackie.

Absents représentés : Monsieur ROUGEAUX Éric représenté par Monsieur MAROT Laurent.

<u>Absents non représentés</u>: Madame SANTUNE Nadine, Messieurs BARBILLON Philippe, CARVALHO Patrice, DESMOULINS Jean-Pierre, FOURNIER Alain, LEBOEUF Jean-Pierre, LEBON Claude, MAZIÈRES Florent.

<u>Secrétaire de séance</u>: Corinne TROUVAIN Secrétaire de séance: Annick DECAMP

Objet : Projet d'adhésion à la FNCCR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),

Considérant que la FNCCR est dévolue aux services publics locaux en réseau notamment sur les sujets de l'énergie,

Considérant la demande d'adhésion et de devis formulé auprès de la FNCCR,

Considérant que la cotisation annuelle ne devrait pas dépasser le montant de 49 000 €,

Monsieur le Président explique que dans le cadre de son développement, le SEZEO a besoin de bénéficier de l'expertise d'une association comme la FNCCR et qu'à ce titre, il souhaite que le SEZEO devienne adhérent de cette association,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE l'adhésion du SEZEO à la FNCCR pour la compétence distribution d'énergie, la transition énergétique et l'éclairage public.

AUTORISE le Président à signer les actes relatifs à cette adhésion et à régler la cotisation annuelle fixée selon le barème de la FNCCR.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président, Olivier FERREIRA